

(in English below)

Règlement intérieur secondaire

Ce règlement est conforme à la Behaviour and Discipline Policy du CFBL.

Table des matières

1. Préambule
2. Horaires & accès aux casiers
3. Entrées, sorties et déplacements
4. Infirmerie
5. Restauration scolaire
6. Assiduité et retards
7. Comportement, Tenue et Sécurité
8. Objets personnels et numérique
9. Niveaux d'Infractions et sanctions associées
10. Conseil Educatif
11. Matériel
12. Annexes

1. PREAMBULE

Le CFBL a pour mission d'assurer à chaque élève un cadre éducatif bienveillant, sécurisé et exigeant, propice aux apprentissages.

Ce règlement intérieur fixe les règles essentielles pour garantir le respect de tous, la cohésion du groupe, et une vie scolaire harmonieuse.

Les élèves, les familles et l'ensemble du personnel s'engagent à :

- respecter les règles énoncées ici,
- adhérer aux valeurs de l'établissement (respect, responsabilité, inclusion, non-violence),

- coopérer dans un esprit de dialogue et de prévention.

Le règlement s'applique dans l'établissement, mais aussi en dehors, lorsque le comportement d'un élève a un impact sur la communauté scolaire, notamment :

- sur les trajets scolaires,
- lors des sorties ou voyages,
- ou via les réseaux sociaux

2. HORAIRES ET ACCÈS AUX CASIERS

Matin :

Première période:	8h25	-	9h20
Deuxième période:	9h25	-	10h15
Récréation:	10h15	-	10h25
Troisième période:	10h30	-	11h20
Quatrième période:	11h25	-	12h15
Cinquième période:	12h20	-	13h10

Après-midi :

Première période:	13h15	-	14h05
Récréation:	14h05	-	14h15
Deuxième période:	14h20	-	15h10
Troisième période:	15h15	-	16h05
Quatrième période:	16h10	-	17h00

Le passage au casier est autorisé entre chaque interclasse.

Le temps de repas est organisé en 3 services :

- 1er service de repas: 11h25- 12h15
- 2ème service de repas: 12h20- 13h10
- 3ème service de repas: 13h15- 14h05

Les élèves ne peuvent sortir qu'après avoir pris leur repas, même lorsque celui-ci a lieu après leur dernière heure de cours de la journée.

3. ENTRÉES ET SORTIES ET DÉPLACEMENTS

Au moment des entrées et des sorties, il sera demandé aux élèves et à leurs parents de ne pas stationner devant les grilles de l'établissement et ce afin de respecter la tranquillité des riverains.

Couloirs

Les déplacements des élèves dans les couloirs devront se faire dans le calme et en marchant, en veillant à la fois au respect des règles élémentaires de sécurité, et au respect des activités scolaires en cours. Les allées et venues sont strictement interdites en dehors des interclasses.

Avant l'horaire normal de leurs cours, pendant les récréations et après la journée de cours, les élèves ne sont pas autorisés, sauf si accord de l'adulte, à rester à l'intérieur des bâtiments sauf pour se rendre aux Clubs, au CDI ou en salle d'étude. Les espaces de travail situés dans les couloirs doivent être utilisés dans le calme et dans le respect des cours qui se déroulent à proximité. Le nombre d'élèves dans ces espaces est limité. Les élèves ne descendent pas dans la cour de récréation durant les intercours.

Aux interclasses, les professeurs veilleront à ce que les élèves sortent de leur salle à l'heure et disposent de quelques minutes pour se rendre aux toilettes s'ils le souhaitent. Ils ne pénètrent dans les salles de classe qu'après s'être rangés et y avoir été invités par leur professeur. A la fin des récréations, les élèves se rendront directement à leur salle de classe dans le calme sous la supervision des personnels de Vie Scolaire.

Les élèves ne sont pas autorisés à se changer dans les toilettes ni dans les salles de classe. Ils devront donc porter leur tenue d'EPS en arrivant au CFBL qu'ils aient cours de sport le matin ou l'après-midi. A la fin des cours d'EPS, les élèves se changeront directement sur les lieux des activités sportives.

A l'issue de la dernière période signalée par l'emploi du temps, les collégiens devront présenter leur emploi du temps à un assistant d'éducation afin d'être autorisés à sortir. En cas d'absence d'un professeur sur la dernière heure de cours, seuls les élèves autorisés pourront sortir de l'établissement avant l'heure définie par leur emploi du temps.

4. INFIRMERIE

- Tout élève malade doit d'abord en informer son professeur et ne pas se rendre à l'infirmerie seul pendant les intercours. Il doit être accompagné par un camarade ou un adulte à l'infirmerie avec l'accord du professeur.
- En cas de besoin, l'infirmière peut contacter les familles et décider d'un retour à la maison.

- Les élèves ne peuvent ni s'auto-administrer de médicaments, ni en apporter sans autorisation écrite.
- En cas de l'absence de l'infirmière, les élèves doivent se présenter à la Vie Scolaire qui pourra si nécessaire contacter les familles.

5. RESTAURANT SCOLAIRE

- Le restaurant scolaire est obligatoire, sauf dérogation médicale ou administrative validée.
- Il est interdit d'apporter des repas de l'extérieur (en dehors d'un éventuel PAI validé par l'infirmière) ou de sortir de la nourriture de la cantine.
- Les repas doivent se dérouler dans le calme et le respect du personnel.
- Les élèves ne peuvent pas quitter l'établissement avant d'avoir déjeuné, même si le dernier cours est annulé.
- Le CFBL est un établissement "nut-free" : les aliments contenant des traces de fruits à coque sont interdits dans l'enceinte de l'établissement Cela inclut tout snack introduit par un élève, pour la récréation ou d'un éventuel moment de convivialité partagée en classe.
- Chaque élève se verra attribuer en début d'année un badge de cantine par la Vie Scolaire, qui lui est personnel. Les élèves doivent impérativement avoir leur badge de cantine dans leur sac chaque jour afin de pouvoir accéder au self.
En cas d'oubli du badge plus de trois fois au cours d'un trimestre, une heure de retenue sera automatiquement appliquée.
- En cas de perte du badge de cantine, le coût du remplacement du badge sera facturé à la famille d'un montant forfaitaire de 10£.

6. ASSIDUITÉ SCOLAIRE

L'assiduité est une obligation légale : tous les cours, y compris les options, sont obligatoires. Les élèves doivent arriver à l'heure et être en tenue et matériel prêt dès le début du cours.

Le matin, en première heure (après 8h45), l'élève en retard entrera au collège par la porte de réception située au 87 Holmes Road. Tout élève en retard à un cours, se présentera au bureau de la vie scolaire afin d'obtenir une autorisation d'entrée en cours. Cette règle s'appliquera durant toute la journée. Les retards doivent rester exceptionnels, et une accumulation de retards non justifiés sera sanctionnée.

Après toute absence et avant de rentrer en cours, la famille doit avoir fourni une justification (email, lettre, certificat médical...). Pour les absences pour cause de maladie de plus d'une semaine, un certificat médical est exigé.

Pour toute absence, qu'elle soit le jour même ou prévue à l'avance, les familles sont priées d'en informer l'établissement par email à l'adresse viescolaire@cfbl.org.uk ou par téléphone au 020 7993 7400.

Les parents qui s'absentent pendant plusieurs jours doivent en informer l'établissement et indiquer le nom et les coordonnées de la personne responsable de l'enfant en leur absence.

Les dates de début et de fin de trimestre sont communiquées aux familles via le site internet de l'établissement. Elles doivent être impérativement respectées. Toute absence d'élève hors de la période indiquée par le calendrier scolaire sera considérée comme injustifiée.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS) – Assiduité

La participation aux cours d'éducation physique et sportive est **obligatoire**.

- Si votre enfant ne peut pas participer au cours d'EPS en raison d'une blessure ou d'un problème de santé mineur ne l'empêchant pas de marcher, il doit tout de même être présent et assister au cours. Votre enfant pourra alors être impliqué dans d'autres rôles faisant partie prenante des apprentissages et des programmes. A titre d'exemple : arbitre, entraîneur, chorégraphe, chronométrateur, marqueur. En cas d'absence, celle-ci sera signalée comme injustifiée dans Pronote. En cas d'absence répétée de ce type, un certificat médical ou un dossier médical devra être fourni.

- Si votre enfant ne peut pas participer au cours d'EPS en raison d'une blessure ou d'un problème de santé majeur, il sera demandé un certificat médical du professionnel de santé expliquant le problème, la durée de la dispense, et accompagné de recommandations ou conseils pour sa participation physique (exemple : pas d'activité physique intense pendant 2 semaines, pas de course à pied, exercice léger uniquement, utilisation du haut du corps, etc.)

Dans les 2 cas mentionnés ci-dessus, nous demandons aux parents/tuteurs d'**envoyer un mail** aux destinataires suivants :

- professeur d'éducation physique
- les professeurs de la classe (primaire)
- Vie Scolaire (collège) / info@cfbl.org.uk (primaire)
- infirmière

ABSENCES AUTORISÉES ADMINISTRATIVEMENT ET JUSTIFIÉES

Certaines absences peuvent être reconnues comme légitimes et justifiées, sous réserve d'une demande écrite préalable des familles et de l'accord de la direction. Ces absences comprennent notamment :

- Autorisation exceptionnelle délivrée par la direction pour un motif jugé valable.
- Rendez-vous médical extérieur (un justificatif peut être demandé en cas de plus de 10 demi-journées d'absences autorisées au cours d'un trimestre).
- Visite d'un autre établissement scolaire dans le cadre d'un changement d'établissement ou d'orientation.
- Absence pour motif religieux liée à une fête ou obligation religieuse, dans le respect du cadre légal.
- Absence pour maladie, avec certificat médical au-delà de cinq jours (un justificatif peut être demandé en cas de plus de 10 demi-journées d'absences autorisées au cours d'un trimestre).
- Exclusion temporaire prononcée par l'établissement à titre disciplinaire.
- Participation à un examen officiel organisé dans un autre établissement.
- Absence liée à un travail à l'étranger en raison des obligations professionnelles de la famille, sur présentation d'un justificatif.
- Scolarité à temps partiel, validée par la direction.
- Absence due à une obligation professionnelle des parents entraînant une mobilité familiale.

Les absences non justifiées ou non autorisées feront l'objet d'un suivi et peuvent entraîner des mesures disciplinaires conformément au règlement intérieur.

ABSENCES NON AUTORISÉES

Les absences suivantes ne sont pas considérées comme justifiées et ne sont pas autorisées par l'établissement :

- Absence due au non-respect du calendrier scolaire officiel.
- Absence pour un motif inconnu ou non communiqué à ce jour.
- Arrivée en retard de plus de 15 minutes après l'appel, considérée comme absence non autorisée.

Ces absences non justifiées feront l'objet d'un suivi rigoureux et pourront entraîner des sanctions disciplinaires conformément au règlement intérieur.

Dans certaines situations spécifiques, et uniquement si les absences se poursuivent ou s'intensifient, un accompagnement renforcé pourra être envisagé avec le/la CPE. Par exemple :

- 10 jours consécutifs d'absence non justifiée,
- Plus de 10 jours d'absences justifiées sur un trimestre,
- Des congés pris hors calendrier scolaire sans autorisation,
- Des retards répétés après la fermeture de l'appel à 8h45 (plus de 8 fois en 8 semaines),
- Un taux de présence inférieur à 85 % au cours d'un trimestre.

7 - COMPORTEMENT, TENUE et SÉCURITÉ

TENUE

Les élèves garderont à l'esprit qu'en toute circonstance, ils représentent le CFBL à l'extérieur comme à l'intérieur de l'établissement. Aussi, le CFBL encourage-t-il chacun de ses élèves à faire preuve d'un comportement approprié aussi bien dans l'établissement qu'à ses alentours, ou dans les transports en commun.

Le présent règlement s'applique pleinement lors des activités périscolaires, des sorties et voyages organisés par l'établissement.

Toute personne faisant partie de la communauté scolaire (élèves, membres du personnel, parents...) se doit de montrer les marques de politesse envers autrui dans les interactions et communications verbales et écrites.

Une tenue vestimentaire correcte, décente et adaptée à la vie scolaire est exigée.

Seule la tenue d'EPS du CFBL est autorisée pendant les cours d'EPS:

- **survêtement, legging ou short du CFBL,**
- **tee-shirt du CFBL,**
- **sweat-shirt du CFBL**

Les tenues de sport type survêtements et autres maillots sportifs (avec ou sans logo) sont interdites en dehors de ces jours.

Les crop tops sont également interdits, les tops seront considérés comme des crop tops dès lors que la peau du ventre sera visible.

Les sous-vêtements ne doivent pas être apparents
Les vêtements troués ou déchirés ne sont pas autorisés
Les claquettes sont interdites
Les casquettes et capuches doivent être retirées à l'intérieur de l'établissement.

Seuls les cartables et sacs d'EPS sont autorisés. Les sacoches et sacs à main ne sont pas permis.

En cas de tenue inappropriée, un vêtement du CFBL sera prêté à l'élève pour la journée. Si le vêtement prêté n'est pas retourné, il sera facturé aux parents.

En cas de manquements répétés, les élèves pourront se voir en dernier recours refusés l'entrée à l'école et renvoyés chez eux pour se changer.

Tout manquement aux règles du code vestimentaire fera l'objet de sanctions hiérarchisées pouvant aller jusqu'au renvoi de l'élève.

Le respect du code vestimentaire contribue à créer un environnement scolaire respectueux et propice aux apprentissages. Les parents sont encouragés à soutenir l'établissement dans l'application de ces règles et à discuter de l'importance du code vestimentaire avec leurs enfants. En cas de doute sur la conformité d'une tenue, il est recommandé de consulter le règlement intérieur ou de demander conseil au CPE de l'établissement.

COMPORTEMENT ET SÉCURITÉ

Le comportement des élèves doit refléter les valeurs de respect, de coopération et de responsabilité.

Attendus généraux :

- Respect du personnel, des camarades, des locaux
- Politesse, langage approprié, gestes maîtrisés
- Comportement adapté dans et hors des cours

Comportements interdits :

- Harcèlement sous toutes ses formes (y compris en ligne)
- Violences physiques ou verbales
- Jeux dangereux (bagarres, bousculades, escalade, etc.)
- Dégradations matérielles (tables, livres, casiers...)
- Intrusion dans les zones interdites sans autorisation

- Toutes photos ou vidéos prises ou diffusées en dehors du cadre légal ou du cadre autorisé par l'établissement exposent à une sanction lourde et à un éventuel signalement à la police selon la gravité des faits.

Tout fait grave commis en dehors de l'établissement (sur les trajets, sur les réseaux sociaux, lors d'une sortie, d'un voyage scolaire) peut faire l'objet de sanctions, s'il porte atteinte à la sécurité ou à la réputation de l'établissement. Tout accident provoqué par un élève engagera la responsabilité de ses parents.

Cour de récréation

- Dans la cour de récréation, les élèves ne sont pas autorisés à pratiquer la gymnastique. Les jeux de main ou de pied violents y sont également interdits.
- Il y est également interdit de se suspendre ou de jouer dans les espaces de rangement pour les cartables. Aucun élève n'est autorisé à toucher un cartable ou du matériel qui ne lui appartient pas.
- Par ailleurs, la consommation de chewing-gums, bonbons, chips, viennoiseries ou boissons énergisantes est interdite dans l'établissement et lors des sorties scolaires.
- Une corbeille à fruits est à disposition pour les élèves en vie scolaire et dans la cour de récréation lors de la récréation du matin. Les élèves peuvent prendre un goûter sain et équilibré lors de la récréation du matin (barre de céréales ou fruit), mais il est rappelé que l'école est nut-free.

8. OBJETS PERSONNELS & NUMÉRIQUE

Les élèves doivent venir avec le matériel nécessaire, mais laisser chez eux les objets superflus ou perturbateurs.

Appareils interdits :

- Téléphones portables
- Montres connectées
- Casques ou écouteurs non autorisés

Ces objets doivent être éteints et rangés dans le sac ou dans le casier dès l'entrée dans l'établissement. En cas d'infraction :

- Confiscation immédiate
- Remise de l'objet à un adulte référent
- Appel aux familles pour récupération

Rappel :

L'établissement n'est pas responsable des objets personnels perdus, volés ou endommagés.

L'utilisation des outils numériques est encadrée par la charte informatique, qui doit être respectée par les élèves.

L'établissement à travers ses enseignements prévient les élèves des risques liés aux conduites addictives. La possession, la vente, l'échange et la consommation d'alcool, de tabac, de cigarette électronique ou de substances illicites sont strictement interdits. Tout élève surpris à posséder ou à consommer de tels produits dans l'établissement, ses abords immédiats, ou encore dans le cadre d'une sortie ou d'un voyage scolaire, sera remis à ses parents sans délai et pourra se voir sanctionner d'exclusion définitive.

9. NIVEAUX D'INFRACTIONS ET SANCTIONS ASSOCIÉES

Niveaux d'infractions et sanctions associées	
Niveau 1: Infractions mineurs	
<ul style="list-style-type: none"> • Non-respect du code vestimentaire, 3 rappels à l'ordre au cours d'un trimestre = renvoi de l'élève • 5 ou plus retards (même justifiés) au cours d'un trimestre = une heure de retenue • 3 croix pour attitude incorrect et/ou bavardages au cours d'un trimestre = une heure de retenue • 5 croix pour oubli de matériel / travail non fait au cours d'un trimestre = une heure de retenue • 5 retenues au cours d'un trimestre = un avertissement • Chewing-gum dans l'enceinte de l'établissement • Jets de déchets ou dégradations mineures des biens de l'école • Présence dans des zones interdites de 	<p>Les infractions mineurs sont généralement traitées immédiatement par une discussion avec l'enseignant(e) et/ou le personnel de vie scolaire. Les conséquences pour des infractions mineures peuvent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de retrait / exclusion temporaire de l'activité • Rédaction d'une réflexion écrite et d'une lettre d'excuses par l'élève • Notification aux parents ou tuteurs (par e-mail ou via Pronote) • Croix sur Pronote • Avertissement verbal • Première lettre d'avertissement envoyée aux parents

<p>l'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bousculades ou comportement physique brusque • Utilisation d'un langage ou d'un comportement inapproprié • Perturbation de l'apprentissage des autres ou de l'environnement scolaire • Utilisation non autorisée de téléphones portables ou d'appareils électroniques • Usage d'un langage inapproprié ou injurieux envers d'autres élèves • Non-respect des consignes <p><i>Cette liste n'est pas exhaustive.</i></p>	<p><i>Cette liste n'est pas exhaustive.</i></p>
<p>Niveau 2: Infractions moyennes ou répétées</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Infractions répétées aux règles de comportement de niveau 1 • 3 exclusions au cours d'un trimestre = un avertissement • Violation des règles d'honnêteté académique (triche, plagiat, collusion, utilisation non éthique de la technologie, etc.) • Dégradation de biens scolaires • Propos ou actions irrespectueux envers un membre de la communauté scolaire • Utilisation non autorisée et répétée de téléphones, appareils ou technologies, y compris le non-respect de la charte informatique • Absences injustifiées, refus scolaire ou absentéisme, retards répétés sans motif valables • Non-présentation à une retenue • Impolitesse ou langage inapproprié à caractère discriminatoire ou insultant • Attitude non respectueuse du voisinage. <p><i>Cette liste n'est pas exhaustive.</i></p>	<p>Les problèmes de niveau 2 sont transmis au directeur ou à la directrice adjoint(e) concerné(e). Celui-ci ou celle-ci rencontrera les élèves et les membres du personnel impliqués afin d'enquêter sur la situation.</p> <p>Les conséquences possibles pour les problèmes de niveau 2 peuvent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien avec les parents ou tuteurs • La famille doit prendre en charge les frais de réparation pour les dommages causés aux biens scolaires ou personnels • Travaux d'intérêt général : service à la cantine, aide en bibliothèque, tâches liées à la vie scolaire, assistance en informatique ou en école primaire, entretien, etc. • Une réflexion personnelle accompagnée d'une lettre d'excuses • Perte de certains privilèges. • Un accompagnement psychologique externe peut être recommandé ou exigé. • Retenue après les cours • Exclusion temporaire interne ou externe • Conseil éducatif • Deuxième et troisième lettre d'avertissement envoyées aux parents • Après l'envoi de trois lettres d'avertissement au cours de la même année

	<p>scolaire, la politique relative aux problèmes de comportement de niveau 3 est appliquée.</p> <p><i>Cette liste n'est pas exhaustive.</i></p>
<p>Niveau 3: Infractions graves</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ● Infractions répétées aux règles de comportement de niveau 2 ● Vol ou dégradation délibérée des biens scolaires ou personnels, la famille étant responsable des frais liés ● Actions compromettant la sécurité ou le bien-être d'autres élèves (par exemple, agression grave envers un élève ou un membre du personnel) ● Impolitesse ou langage inapproprié à caractère délibérément discriminatoire ou insultant (raciste, homophobe, sexiste, etc.) envers un membre du personnel ou un camarade. ● Comportements à caractère sexuel inappropriés ou sans le consentement, y compris le partage de photos, documents, messages ou contenus sur les réseaux sociaux ● Toute forme de harcèlement, bizutage ou intimidation, y compris en ligne ou via les réseaux sociaux ● Violence physique (bagarres, coups, coups de pied, ou actes similaires) ● Possession, usage ou distribution de substances illégales ou interdites, boissons alcoolisées, cigarettes électroniques, substances intoxicantes de toute nature ● Possession, usage ou distribution d'objets dangereux ou d'armes (couteaux, armes à feu réelles ou factices, ou tout autre instrument nuisible) ● Comportement menaçant envers un membre du personnel ● Dénigrer le nom de l'établissement scolaire ● Porter une accusation malveillante contre un membre du personnel, pouvant mettre en danger son emploi 	<p>En cas de violation de la législation britannique, l'école a l'obligation d'informer la police lorsque cela est nécessaire.</p> <p>Les problèmes de niveau 3 sont transmis au Directeur ou à la Directrice de l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'élève peut être suspendu(e) immédiatement ● L'élève peut être suspendu(e) temporairement et placé(e) en période probatoire ● L'élève peut être exclu(e) définitivement ou ne pas être admis(e) à l'école ● Les parents et les élèves sont tenus de collaborer avec les organismes externes de soutien, si nécessaire. <p><i>Cette liste n'est pas exhaustive.</i></p> <p>Le Directeur ou la Directrice peut décider de convoquer une réunion du Conseil de Discipline pour traiter les cas les plus graves.</p> <p>Seul le Conseil de Discipline est habilité à prononcer une exclusion définitive.</p> <p>Toutes les sanctions graves doivent être mises en œuvre en parallèle avec des actions éducatives.</p>

- Acte de comportement extrémiste

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les retenues ne peuvent être déplacées que pour un rendez-vous médical, sous réserve de la présentation d'un justificatif.

10. CONSEIL EDUCATIF

Un conseil éducatif peut être convoqué à l'initiative de la direction :

- Pour prévenir une escalade disciplinaire
- Pour analyser des comportements répétés ou préoccupants
- Pour proposer des contrats de comportement ou fiche de suivi

Il peut rassembler :

- Le/la CPE
- Les enseignants et le professeur principal
- Un autre adulte de l'équipe paramédicale: SENCO, infirmière, psychologue...
- Un membre de la direction
- L'élève et sa famille

Elle ne donne pas lieu à des sanctions automatiques, mais cherche une solution éducative.

Mérites et récompenses

Les élèves peuvent être récompensés pour :

- Leurs efforts, leur comportement, leur progression
- Leur engagement dans la vie de classe ou les activités extrascolaires
- Leur attitude solidaire, respectueuse et citoyenne

Exemples de récompenses :

- Mérites (cumulables sous forme de points par maison)

- Star Pupils : valorisation trimestrielle affichée
- Certificats, privilèges, courriels aux familles

11. MATÉRIEL

Le CFBL ne peut être tenu responsable en cas de vol ou de détérioration d'une trottinette ou d'un vélo.

L'établissement n'est responsable ni du vol ni de la détérioration des objets ou matériels électroniques.

Les élèves devant joindre leur famille se rendront au service de la Vie Scolaire où un téléphone sera mis à leur disposition.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de destruction d'un objet apporté dans l'établissement par un élève.

Le carnet de liaison du CFBL mis à disposition de chaque élève doit être présenté à tout personnel de l'établissement qui en ferait la demande. Par ailleurs, les élèves devront consulter très régulièrement leur compte Pronote et leur email CFBL. Les familles sont également invitées à se tenir quotidiennement informées de la scolarité de leur enfant à travers l'agenda, le compte Pronote et l'email CFBL.

Emprunt de document en BCD : livres non-rendus - Procédure de rappel:

Un rappel est fait après 2 semaines d'emprunt des ouvrages aux familles des élèves concernés. Il est diffusé par email aux familles et sur papier aux élèves concernés. Si, un mois après la date de retour, les ouvrages de la bibliothèque ne sont ni rendus ni remplacés à l'identique, la famille sera facturée d'un montant forfaitaire de 20£ par ouvrage non rendu.

Matériel scolaire

Toute dégradation ou perte d'un manuel ou fichier scolaire seront facturées aux familles pour renouvellement.

Clé de casier

Une clé de casier est donnée aux élèves à la rentrée. En cas de perte, l'élève doit prendre contact avec la Vie Scolaire. Le coût du remplacement de la clé sera facturé à la famille d'un montant forfaitaire de 5£. La clé doit être rendue à la fin de l'année scolaire ou de la scolarité de l'élève. Une clé non-rendue sera également facturée à la famille.

12. ANNEXES

Le règlement intérieur comporte deux annexes: la [charte informatique](#) et la [charte des devoirs](#). Les responsables et les élèves doivent en prendre connaissance et les signer.

Secondary School Rules and Regulations

These rules comply with CFBL's **Behaviour and Discipline Policy**.

Contents

1. Preamble
2. Timetable & Locker Access
3. Entry, Exit and Movement Around School
4. Medical Room
5. School Meals
6. Attendance and Punctuality
7. Behaviour, Dress and Safety
8. Personal and Digital Belongings
9. Levels of Misconduct and Related Sanctions
10. Educational Committee
11. Equipment
12. Appendices

1. PREAMBLE

CFBL's mission is to provide every pupil with a supportive, safe and high-expectation educational environment, conducive to learning.

These rules and regulations define the essential standards that ensure mutual respect, group cohesion, and a harmonious school life.

Pupils, families, and all staff members agree to:

- respect the rules set out herein,
- uphold the school's values (respect, responsibility, inclusion, non-violence),
- cooperate in a spirit of dialogue and prevention.

The rules apply within the school premises, but also outside the school when a pupil's behaviour has an impact on the school community, notably:

- during school commutes,
- on school trips or outings,
- or via social media.

2. TIMETABLE AND LOCKER ACCESS

Morning:

- Period 1: 08:25 – 09:20
- Period 2: 09:25 – 10:15
- Break: 10:15 – 10:25
- Period 3: 10:30 – 11:20
- Period 4: 11:25 – 12:15

- Period 5: 12:20 – 13:10

Afternoon:

- Period 1: 13:15 – 14:05
- Break: 14:05 – 14:15
- Period 2: 14:20 – 15:10
- Period 3: 15:15 – 16:05
- Period 4: 16:10 – 17:00

Pupils are allowed to go to their lockers between lessons.

Lunchtime is organised in three sittings:

- **1st lunch sitting:** 11:25 – 12:15
- **2nd lunch sitting:** 12:20 – 13:10
- **3rd lunch sitting:** 13:15 – 14:05

Pupils are only allowed to leave the premises once they have had their lunch, even if their lunch period is after their last lesson of the day.

3. ENTRY, EXIT AND MOVEMENT AROUND SCHOOL

At drop-off and pick-up times, pupils and their parents are asked not to gather or wait in front of the school gates, in order to respect the peace and quiet of local residents.

Corridors

Pupils must move around the corridors calmly and on foot, observing basic safety rules and showing consideration for lessons in progress. Pupils are not permitted to walk around the school except during lesson changeovers.

Before the start of the school day, during breaks, and after lessons, pupils are not allowed to remain inside the school buildings unless they have permission from a member of staff, or are attending a club, the library (CDI), or supervised study. Study areas located in corridors must be used quietly and

respectfully, considering lessons taking place nearby. The number of students in these areas is limited. Pupils are not permitted to go into the playground during lesson changeovers.

During interclass periods, teachers will ensure that pupils leave the classroom on time and have a few minutes to use the toilets if needed. Pupils must line up outside the classroom and wait to be invited in by the teacher.

After break times, pupils must go directly and calmly to their classrooms, under the supervision of the pastoral team (Vie Scolaire).

Pupils are not allowed to change clothes in the toilets or classrooms. They must therefore arrive at CFBL wearing their PE kit, whether their PE lesson is in the morning or afternoon. At the end of their PE class, pupils will change at the sports facility.

At the end of the final period shown on their timetable, pupils must present their timetable to a member of the pastoral team (assistant d'éducation) to be authorised to leave. If a teacher is absent for the final period, only pupils with written authorisation will be allowed to leave the premises earlier than scheduled.

4. INFIRMARY

Any pupil who feels unwell must first inform their teacher and must not go to the medical room alone during lesson changeovers. They must be accompanied by a peer or an adult and have the teacher's permission to go.

If necessary, the school nurse may contact the family and decide that the pupil should return home.

Pupils are not allowed to self-administer medication, nor bring any medication to school without written permission.

If the nurse is unavailable, pupils must report to the Pastoral Office (Vie Scolaire), which will contact the family if needed.

5. SCHOOL CANTEEN

- School meals are compulsory, unless an exemption has been granted for medical or administrative reasons, and formally approved.
- Bringing food from outside is strictly prohibited, unless authorised through a valid Individual Healthcare Plan (PAI) approved by the school nurse. Likewise, food must not be taken out of the canteen.
- Meals must be eaten calmly and respectfully, particularly towards the canteen staff.

- Pupils are not allowed to leave the school before having eaten lunch, even if their last lesson of the day is cancelled.
 - CFBL is a nut-free school: any food containing or potentially containing traces of nuts is strictly forbidden on the premises. This includes all snacks brought by pupils for break times or any shared classroom events.
 - At the beginning of the school year, each pupil will be given a personal canteen badge by the Pastoral Office (Vie Scolaire). Pupils must carry their badge in their bag every day in order to access the canteen.
 - If a pupil forgets their badge more than three times in a term, they will automatically receive a one-hour detention.
 - In case of a lost badge, a replacement fee of £10 will be charged to the family.
-

6. SCHOOL ATTENDANCE

- Attendance is a legal requirement: all lessons, including optional subjects, are compulsory. Pupils must arrive on time and be fully equipped and ready to begin the lesson.
- In the morning, after 8:45 am, any late pupil must enter through the reception entrance at 87 Holmes Road.
- Any pupil arriving late to a lesson during the day must report to the Pastoral Office (Vie Scolaire) to obtain permission to join the class. This rule applies at all times. Lateness must remain exceptional; repeated or unjustified lateness will result in sanctions.
- After any absence, the family must provide a justification (email, written note, or medical certificate) before the pupil returns to class. For absences due to illness lasting more than one week, a medical certificate is required.
- In the case of any absence—whether same-day or planned in advance—families must inform the school by email at viescolaire@cfbl.org.uk or by telephone on 020 7993 7400.
- If parents will be away for several days, they must inform the school and provide the name and contact details of the adult responsible for the child in their absence.
- The term start and end dates are communicated to families via the school website and must be strictly observed. Any pupil absence outside of the official school calendar will be considered unauthorised.

PHYSICAL EDUCATION CLASS (PE Class) – Attendance

Participation in PE lessons is compulsory.

- If your child is unable to take part in PE due to a minor injury or health issue that does not prevent them from walking, they must still attend and be present during the lesson. They may be involved in alternative roles that support learning and are part of the curriculum, such as referee, coach, choreographer, timekeeper or scorekeeper.
Any unjustified absence in such a case will be marked as unauthorised on Pronote.
If this type of absence is repeated, a medical certificate or supporting medical documentation will be required.
- If your child is unable to take part in PE due to a serious injury or health issue, a medical certificate will be required, outlining the condition, the duration of the exemption, and including specific guidance or recommendations for physical participation (e.g. no intense physical activity for two weeks, no running, light exercise only, upper-body activity permitted, etc.).

In both cases, parents/guardians must send an email to the following recipients:

- The PE teacher
- Class teachers (Primary)
- Vie Scolaire (Secondary) / info@cfbl.org.uk (Primary)
- The school nurse

AUTHORISED AND JUSTIFIED ABSENCES

Certain absences may be considered legitimate and justified, provided a written request is submitted in advance by the family and approved by the Headteacher. These include:

- Special authorisation granted by the Headteacher for a valid reason
- External medical appointments (evidence may be required if more than 10 authorised half-day absences occur in a term)
- Visits to other schools in preparation for a school transfer or change in academic direction
- Religious observance related to a recognised religious festival or obligation, in accordance with legal guidelines

- Illness-related absence, with a medical certificate required for absences exceeding five consecutive days (or after more than 10 half-days in a term)
- Temporary exclusion imposed by the school as a disciplinary measure
- Participation in an official examination at another institution
- Absence linked to a parent's work abroad, with official documentation provided
- Part-time schooling arrangement approved by the Headteacher
- Absence due to a parent's professional obligations resulting in family mobility

UNAUTHORISED ABSENCES

The following absences are not considered justified and will not be authorised by the school:

- Absences resulting from failure to comply with the official school calendar
- Absences for unknown reasons or for which no reason has been provided
- Arrivals more than 15 minutes after the register has closed, considered as unauthorised absences

These unjustified absences will be closely monitored and may result in disciplinary action in accordance with the school's internal rules.

In specific cases, particularly if absences persist or increase, a targeted support plan may be put in place with the Pastoral Lead (CPE). This may apply, for example, if:

- There are 10 consecutive days of unjustified absence
- There are more than 10 justified absences in a single term
- Holidays are taken outside the official school calendar without authorisation
- There are more than 8 late arrivals (after 8:45 am) over 8 weeks
- A pupil's attendance falls below 85% during a term

7. BEHAVIOUR, DRESS CODE AND SAFETY

DRESS CODE

Pupils must always remember that they represent CFBL both inside and outside of school. The school expects all pupils to maintain appropriate behaviour not only within school grounds, but also in the vicinity of the school and on public transport.

These expectations fully apply to all extra-curricular activities, including school trips and outings.

All members of the school community—pupils, staff, parents—must show courtesy and respect in both spoken and written interactions.

A proper, decent and school-appropriate dress code is required.

Only the official CFBL PE kit is permitted during PE lessons:

- CFBL tracksuit, leggings or shorts
- CFBL T-shirt
- CFBL sweatshirt

Sportswear (including branded tracksuits or jerseys) is not permitted outside PE days.

Crop tops are strictly prohibited: any top that reveals the midriff will be considered a crop top.

Underwear must not be visible.

Ripped or torn clothing is not allowed.

Flip-flops/sliders are forbidden.

Caps and hoods must be removed indoors.

Only school bags and PE bags are allowed; handbags and satchels are not permitted.

If a pupil wears inappropriate clothing, they will be loaned a CFBL garment for the day. If the garment is not returned, the cost will be charged to the family.

In the case of repeated non-compliance, pupils may, as a last resort, be refused entry to the school and sent home to change.

Failure to respect the dress code may result in graduated disciplinary sanctions, up to and including temporary exclusion.

Adherence to the dress code fosters a respectful and focused learning environment. Parents are encouraged to support the school in enforcing these rules and to discuss the importance of

appropriate dress with their children. If in doubt, families are advised to consult the school rules or contact the school's Pastoral Lead (CPE) for guidance.

BEHAVIOUR AND SAFETY

Pupils' behaviour must reflect the values of respect, cooperation, and responsibility.

General Expectations:

- Respect for staff, classmates, and school property
- Courtesy, appropriate language, and self-control
- Appropriate behaviour both in and outside of lessons

Prohibited Behaviour:

- Bullying in all its forms, including online harassment
- Physical or verbal violence
- Dangerous behaviour (e.g. fighting, pushing, climbing, etc.)
- Damage to property (e.g. tables, books, lockers...)
- Entering restricted areas without permission

Taking or sharing photos or videos outside of legal or authorised school use is strictly prohibited and may result in severe sanctions, including possible referral to the police depending on the seriousness of the incident.

Any serious misconduct committed outside school (on the way to or from school, on social media, during trips or school outings) may also lead to disciplinary measures if it affects the safety or reputation of the school.

In the event of an accident caused by a pupil, parents may be held responsible.

Playground

In the playground:

- Pupils are not allowed to perform gymnastics.
- Rough play, including hitting or kicking, is prohibited.
- Pupils must not hang from or play in bag storage areas.
- Pupils are not permitted to touch bags or belongings that do not belong to them.

The following are also prohibited within the school and during school outings:

- Chewing gum
- Sweets
- Crisps
- Pastries
- Energy drinks

A fruit basket is available for pupils in the pastoral area and in the playground during morning break. Pupils may bring a healthy and balanced snack during the morning break (e.g. cereal bar or fruit), but are reminded that the school is nut-free.

8. PERSONAL BELONGINGS & DIGITAL DEVICES

Pupils must bring only the necessary school equipment, and leave unnecessary or disruptive items at home.

Prohibited Devices:

- Mobile phones
- Smartwatches
- Headphones or earphones (unless authorised)

These items must be switched off and stored in the school bag or locker as soon as pupils enter the school premises.

In case of non-compliance:

- Immediate confiscation
- The item will be handed to a member of staff
- Parents will be contacted to collect the item

Reminder:

The school cannot be held responsible for any lost, stolen, or damaged personal belongings.

Use of digital tools is governed by the IT charter, which all pupils must follow.

As part of its curriculum, the school educates pupils on the risks of addictive behaviours. The possession, sale, exchange or use of alcohol, tobacco, e-cigarettes or illegal substances is strictly forbidden.

Any pupil found in possession of or consuming such products on school premises, in the immediate vicinity, or during a school trip or outing will be immediately returned to their parents and may face permanent exclusion.

9. LEVELS OF INFRACTIONS AND ASSOCIATED SANCTIONS

LEVELS OF INFRACTIONS AND ASSOCIATED SANCTIONS	
Level 1: Minor Infractions	
<ul style="list-style-type: none"> • Breach of dress code (3 warnings in one term = student sent home) • 5 or more tardies (even justified) in one term = 1 hour of detention • 3 warnings for inappropriate behaviour or talking in class in one term = 1 hour of detention • 5 warnings for missing equipment/homework not done = 1 hour of detention 	<p>Minor infractions are usually dealt with immediately by the teacher or pastoral team.</p> <p>Possible consequences for minor infractions may include:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Time-out / temporary exclusion from an activity

<ul style="list-style-type: none"> • 5 detentions in one term = a written warning • Chewing gum on school premises • Littering or minor damage to school property • Being in restricted areas of the school • Pushing, rough physical behaviour • Use of inappropriate language or behaviour • Disruption to other pupils' learning or the school environment • Unauthorised use of mobile phones or other devices • Inappropriate or offensive language towards peers • Failure to follow instructions <p><i>This list is not exhaustive.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Written reflection and letter of apology by the pupil • Notification to parents or guardians (by email or via Pronote) • Warning (cross) noted in Pronote • Verbal warning • First written warning sent to parents
<p>Level 2: Moderate or Repeated Infractions</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Repeated level 1 infractions • 3 internal exclusions in a single term = written warning • Breach of academic honesty (cheating, plagiarism, collusion, unethical tech use, etc.) • Damage to school property • Disrespectful behaviour or comments towards any member of the school community • Repeated unauthorised use of technology or breach of IT charter • Unjustified absences, school refusal, repeated unexcused tardies • Failure to attend detention • Rude or discriminatory/offensive language • Disrespectful behaviour in the local neighbourhood 	<p>These issues are referred to the Head or Deputy Head concerned. They will meet with the pupil and staff involved to investigate the incident.</p> <p>Possible consequences for level 2 issues may include:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meeting with parents or guardians • Family must pay for damage caused to school or personal property • Community service (e.g. helping in the canteen, library, IT department, or primary classes) • Personal reflection and letter of apology • Loss of privileges • External psychological support may be advised or required • After-school detention • Temporary internal or external exclusion • Disciplinary meeting

<p><i>This list is not exhaustive.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Second and third written warnings sent to parents <p>Once three written warnings have been issued in the same academic year, Level 3 behaviour policy will apply.</p>
<p>Level 3: Serious Infractions</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ● Repeated level 2 infractions ● Theft or intentional damage to school or personal property (the family will be held financially responsible) ● Actions that endanger others' safety or wellbeing (e.g. serious assault against a pupil or staff member) ● Deliberately offensive, discriminatory, or insulting language (racist, homophobic, sexist, etc.) ● Inappropriate or non-consensual sexual behaviour, including sharing content on social media ● Any form of bullying, hazing or intimidation, including online or via social media ● Physical violence (fighting, hitting, kicking, etc.) ● Possession, use or distribution of illegal or banned substances, alcohol, vapes, or intoxicating products ● Possession, use or distribution of dangerous objects or weapons (knives, firearms — real or fake — or any harmful instrument) ● Threatening behaviour towards a member of staff ● Actions that damage the school's reputation 	<p>If any action violates UK law, the school is required to inform the police where necessary.</p> <p>Level 3 issues are referred to the Head of School, who may:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Immediately suspend the pupil ● Suspend the pupil temporarily and place them on probation# ● Permanently exclude the pupil or refuse re-enrolment <p>Parents and pupils are expected to cooperate with external support services if required.</p> <p>The Head may convene a Disciplinary Council for the most serious cases. Only the Disciplinary Council is authorised to impose permanent exclusion.</p> <p>All serious sanctions must be accompanied by educational actions.</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Making malicious accusations against a staff member that could endanger their employment • Extremist behaviour <p><i>This list is not exhaustive.</i></p>	
---	--

Detentions can only be rescheduled for medical appointments, subject to proof.

10. EDUCATIONAL SUPPORT COUNCIL

An Educational Support Council may be convened at the initiative of the school leadership:

- To prevent disciplinary escalation
- To analyse repeated or concerning behaviour
- To propose behaviour contracts or monitoring sheets

The council may include:

- The Head of Pastoral Care (CPE)
- Teachers and the form teacher
- Another adult from the support team: SENCO, nurse, psychologist, etc.
- A member of the leadership team
- The pupil and their family

This meeting does not automatically lead to sanctions; its goal is to find educational solutions.

Merits and Rewards

Pupils may be rewarded for:

- Their effort, behaviour, or progress
- Their involvement in class life or extracurricular activities
- Their respectful, supportive, and responsible attitude

Examples of rewards include:

- Merits (accumulated as house points)
- Star Pupils: recognised each term and displayed publicly
- Certificates, privileges, and emails sent to families

11. EQUIPMENT AND MATERIALS

CFBL cannot be held responsible for the theft or damage of scooters or bicycles.

The school also declines all responsibility for the theft or damage of electronic devices or personal belongings.

Pupils who need to contact their families must go to the Pastoral Care Office (Vie Scolaire), where a phone will be made available.

The school accepts no responsibility in the event of loss, theft, or destruction of any item brought in by a pupil.

School Diary

Each pupil is provided with a CFBL school diary which must be shown to any member of staff upon request.

Pupils must regularly check their Pronote account and their CFBL email.

Parents are also encouraged to follow their child's school life daily through:

- the agenda
- Pronote account

- CFBL email

Library Book Borrowing

For overdue books, a reminder will be sent after two weeks, by:

- Email to families
- A paper notice given to the pupil

If one month after the return date, the book is neither returned nor replaced with an identical copy, the family will be charged a fixed fee of £20 per book.

School Textbooks

Any loss or damage to a school textbook or workbook will be charged to the family.

Locker Key

Each pupil is given a locker key at the start of the school year.

In case of loss:

- The pupil must contact the Pastoral Care Office
- A £5 fixed fee will be charged for a replacement key

The key must be returned:

- At the end of the school year, or
- When the pupil leaves the school

If the key is not returned, the family will also be charged **£5**.

12. APPENDICES

The school rules include two appendices:

- The **IT Charter**
- The **Homework Charter**

Parents and pupils **must read and sign** these documents.